

Note de service

- Destinataires :** Tous les utilisateurs du laboratoire (unités de soins, cliniques HMR, HSCO, et CLSC)
- Expéditeurs :** Marc Belisle, Directeur des ressources technologiques
Caroline St-Denis, Directrice des services de santé multidisciplinaires
Martine Leblanc, Directrice médicale et des services professionnels
Marie-Claude Martel, coordonnatrice administrative des laboratoires du CIUSSS-EMTL
- Date :** 08 avril 2025
- Objet :** Scan de prélèvement dans le logiciel Softlab actuel

Système d'information
de laboratoire provincial
SIL-P



Bonjour,

À partir du 14 avril 2025, nous vous demandons d'enregistrer la date et l'heure de chaque prélèvement **en procédant au scan des échantillons dans le logiciel SoftLab**. Cette étape, qui s'inscrit dans notre démarche d'amélioration continue, deviendra requise avec le déploiement du SIL-P le 13 mai prochain. Ce changement prend effet immédiatement afin de vous aider à vous familiariser avec cette nouvelle pratique. À compter de cette date, sachez que les échantillons non enregistrés ne pourront plus être analysés et devront être rejetés. Plusieurs d'entre vous réalisent déjà cette action efficacement, et nous devons maintenant harmoniser cette pratique pour tous les services concernés par la phase 1 du projet SIL-P.

Pourquoi ce changement?

Cette nouvelle étape vise à renforcer la qualité et la sécurité des soins offerts à nos usagers.

De plus, l'enregistrement de la date et l'heure de prélèvement est exigé pour se conformer aux normes ISO 15189 Laboratoire de biologie médicale. En adoptant cette habitude dès



maintenant, vous faciliterez la transition vers le nouveau système SIL-P prévu le 13 mai. Sachez que la procédure d'enregistrement de Softlab est très similaire à celle dans le logiciel SoftWebPlus.

Qui est concerné?

- Tous les secteurs visés par la phase 1 du projet SIL-P (HMR, HSCO et CLSC) à l'exception du SAPA en CLSC qui, pour des raisons techniques, devra appliquer la mesure à compter du 13 mai;

Ressources et soutien à votre disposition :

- Des codes pour Softlab et un guide simple à suivre seront mis à votre disposition sur l'intranet;
- Votre gestionnaire recevra un rapport hebdomadaire pour suivre le taux de conformité de votre secteur;
- Du 14 au 28 avril : période de transition au cours de laquelle pour chaque non-conformité le préleveur devra se déplacer au laboratoire pour scanner son prélèvement. Un représentant du laboratoire pourra l'accompagner.
- Pour les CLSC (PSL et centres de prélèvements) : le scan sera obligatoire dès le 14 avril, sans période de transition possible.

En résumé :

Dès le 14 avril, tous les services (sauf le SAPA en CLSC) devront saisir l'heure de prélèvement. Pour l'HMR, une période d'accompagnement est prévue jusqu'au 28 avril. Après ces dates, les échantillons non scannés ne seront plus analysés, ce qui nécessitera un nouveau prélèvement pour l'usager et retardera l'obtention des résultats.

Cette note remplace les autres notes de services envoyées précédemment en janvier et février.

Merci de votre collaboration. Votre engagement permettra d'améliorer la qualité des soins offerts à nos usagers.